

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 17 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer

NOR : INTA2030127A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 17 novembre 2020, sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, est autorisée, au titre de l'année 2021, l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

Pour les services localisés en région Ile-de-France, l'organisation des concours susmentionnés feront l'objet d'arrêtés du ministre de l'intérieur.

Pour les services déconcentrés, à l'exception de la région Ile-de-France, l'organisation des concours susmentionnés feront l'objet d'arrêtés de chaque préfet de région.

Le nombre de postes offerts pour chacun des concours sera fixé par arrêté ministériel.